



PROCÈS-VERBAL

72^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE RÉGIONALE Ordre régional des infirmières et infirmiers du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

Samedi 12 juin 2021 — 9 h 30 — Par webdiffusion en direct

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE RÉGIONALE (AGAR) 2021

À 9 h 30, M^{me} Doris Brassard, vice-présidente par intérim, déclare la 72^e Assemblée générale annuelle régionale (AGAR) ouverte, qui se tient cette année par webdiffusion en direct. M^{me} Brassard mentionne qu'en plus de la présence virtuelle de membres, s'ajoutent trois invités, soit M^{me} Kim Lampron, de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), M^{me} Annabelle Pineault, comptable à la firme Raymond Chabot Grant Thornton (RCGT) et M. Luc Mathieu, président de l'OIIQ. Se joignant aux membres du Conseil de section, deux membres sont invités en présentiel, soit M^{me} Deyna L'Heureux et M^{me} Colombe Pelletier en plus de M^{me} Ghislaine Boucher, présidente d'élection.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

21-06-1283

L'adoption de l'ordre du jour, tel que présenté, est proposée par M. Daniel Coulombe-Saint-Laurent, permis 214 1859, et appuyée par M^{me} Deyna L'Heureux, permis 951 090.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. PRÉSENTATION DE LA SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

M^{me} Doris Brassard présente M^{me} Claudette Samuel, qui agira à titre de secrétaire de cette assemblée. M^{me} Samuel est également responsable du Comité soutien aux compétences et à l'excellence du Conseil de section de l'Ordre régional des infirmières et infirmiers du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (ORIIBSLGIM).

4. ACCEPTATION DES PROCÉDURES D'ASSEMBLÉE

M^{me} Doris Brassard fait la lecture des procédures de l'Assemblée générale annuelle régionale.

21-06-1284

Après lecture, l'acceptation des procédures d'assemblée est proposée par M^{me} Colombe Pelletier, permis 800 978, et appuyée par M^{me} Ghislaine Boucher, permis 73 2856.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE RÉGIONALE DU 5 SEPTEMBRE 2020 À CARLETON-SUR-MER

M^{me} Doris Brassard valide l'exactitude du procès-verbal de l'AGAR du 5 septembre 2020 qui a eu lieu à Carleton-sur-Mer.

21-06-1285

Il est proposé par M. Daniel Coulombe-Saint-Laurent, permis 214 1859, et appuyé par M^{me} Karine Larouche, permis 203 2507, d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle régionale du 5 septembre 2020, tel que présenté.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. SUIVI DES PROPOSITIONS DE L'AGAR 2020

M^{me} Doris Brassard rappelle aux membres la proposition qui a été déposée lors de l'AGAR 2020, afin que l'AGAR 2021 se tienne à Amqui, ce qui n'a pu se faire dû au contexte de pandémie.

ANNEXE I : Suivi de la proposition de l'AGAR 2021

7. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

M^{me} Doris Brassard présente un rapport global de l'ensemble des réalisations du Conseil de section pour l'année 2020-2021. Par la suite, M^{me} Brassard invite le président du Comité jeunesse régional, M. Daniel Coulombe-Saint-Laurent, à présenter les réalisations de ce comité.

ANNEXE II : Rapport annuel 2020-2021

8. RAPPORT FINANCIER 2020-2021

M^{me} Doris Brassard invite M^{me} Annabelle Pineault, auditrice indépendante de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, à faire une présentation virtuelle des états financiers de l'ORIIBSLGIM se terminant le 31 mars 2021. Nous procédons à l'adoption du rapport.

21-06-1286

Il est proposé par M^{me} Guyane Dupont, permis 202 0344, et appuyé par M^{me} Katherine Saint-Pierre, permis 210 3353, d'adopter les états financiers de l'ORIIBSLGIM au 31 mars 2021, tels que présentés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ANNEXE III : États financiers au 31 mars 2021

9. NOMINATION DES AUDITEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021-2022

M^{me} Doris Brassard présente aux membres la proposition de reconduire la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur externe indépendant pour une période d'un an, soit pour l'année 2021-2022.

21-06-1287

Il est proposé par M^{me} Geneviève McCready, permis 202 1180, et appuyé par M^{me} Karine Larouche, permis 203 250, de reconduire la firme Raymond Chabot Grant Thornton comme auditeur externe indépendant pour une période d'un an, soit pour l'année 2021-2022.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS ET CONFIRMATION DES RÉSULTATS EN VERTU DE L'ARTICLE 29 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL

M^{me} Ghislaine Boucher agit en tant que présidente d'élection des délégués, comme le prévoit l'article 36 du Règlement général conformément au deuxième alinéa de l'article 25 de la Loi sur les infirmières et infirmiers. M^{me} Boucher précise qu'étant donné que l'AGAR se tient en webdiffusion, une résolution de simplification de la procédure d'élection a été adoptée. Ainsi, dans l'urne 1 sont inscrits les noms des membres du Conseil de section de l'ORIIBSLGIM et dans l'urne 2 sont inscrites les candidatures de tous les autres membres.

La présidente d'élection confirme que 54 membres au total sont inscrits pour le choix des délégués élus et délégués remplaçants, lesquels se répartissent de la façon suivante :

- Urne 1 — Membres du Conseil de section : 5
- Urne 2 — Éloignement/présents/virtuels : 49

Il est à noter qu'une candidature non conforme a été rejetée et inscrite dans l'onglet « Base de données Rejet » et qu'une candidature a été inscrite à deux reprises.

La présidente d'élection assure le bon déroulement du processus électoral. Elle explique le mode de fonctionnement de celui-ci :

- Le tirage au sort des délégués et délégués remplaçants se fait selon les règlements en vigueur ;
- Quarante (40) délégués seront choisis à l'aide du chiffrier créé par l'OIIQ, qui procédera au tirage au sort. Le déroulement est présenté simultanément sur écran ;
- Les informations concernant l'Assemblée générale annuelle de l'OIIQ, qui se tiendra le 8 novembre 2021, seront transmises aux délégués élus.

ATTENDU QUE l'Ordre régional des infirmières et infirmiers du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (ORIIBSLGIM), lors de son assemblée générale annuelle du 12 juin 2021, a procédé à l'élection des délégués et des délégués remplaçants à l'Assemblée générale annuelle de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), qui aura lieu le 8 novembre 2021 ;

ATTENDU QUE l'Assemblée générale annuelle de l'ORIIBSLGIM estime opportun d'autoriser la présidente d'élection à apporter à la liste des délégués et délégués remplaçants désignés, telle qu'officiellement confirmée par l'Assemblée, toute correction qu'elle pourrait juger essentielle au respect des dispositions du Règlement général de l'ORIIBSLGIM et à l'équité du processus électoral, y compris toute erreur cléricale ou de manutention des urnes, sous réserve de l'obligation de la présidente d'élection de faire rapport de ladite correction au Conseil de l'ORIIBSLGIM à la première occasion ;

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu

DE CONFIRMER les résultats du vote relatif à l'élection des délégués et délégués remplaçants désignés pour participer à l'Assemblée générale annuelle de l'OIIQ qui se tiendra le 8 novembre 2021 ;

D'APPROUVER la liste des délégués et délégués remplaçants désignés pour participer à l'Assemblée générale annuelle de l'OIIQ qui se tiendra le 8 novembre 2021 telle qu'annexée à la présente résolution ;

D'AUTORISER la présidente d'élection à apporter à la liste des délégués et délégués remplaçants annexée à la présente résolution toute correction qu'elle pourrait juger essentielle au respect des dispositions du Règlement général de l'ORIIBSLGIM et à l'équité du processus électoral, sous réserve de l'obligation de faire rapport de ladite correction au Conseil de l'ORIIBSLGIM à la première occasion ;

21-06-1288 *Il est proposé par M^{me} Deyna L'Heureux, permis 951 090, et appuyé par M^{me} Colombe Pelletier, permis 800 978, d'accepter le choix des délégués et des délégués remplaçants pour participer à l'Assemblée générale annuelle de l'OIIQ du 8 novembre 2021.*

ADOPTÉE à l'unanimité lors de l'Assemblée générale annuelle de l'ORIIBSLGIM, tenue le 12 juin 2021.

ANNEXE IV : Liste officielle des délégués et des délégués remplaçants

11. PROPOSITIONS POUR L'ANNÉE 2021-2022

Considérant que le désir des infirmières de la région d'Amqui d'accueillir les infirmières et infirmiers du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie/Îles-de-la-Madeleine pour l'AGAR de mai 2021 n'a pu se réaliser dû au contexte sanitaire, cette proposition est reportée en 2022.

Une proposition est présentée par M^{me} Geneviève McCreedy, permis 202 1180, appuyée par M. Dave Bergeron, permis 202 1595, concernant une demande d'adoption du Principe de Joyce par l'ORIIBSLGIM, qui est annexée à ce procès-verbal. Afin de répondre adéquatement à cette proposition, une analyse en sera faite par l'ORIIBSLGIM.

ANNEXE V : Proposition d'adoption du Principe de Joyce par l'ORIIBSLGIM

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Doris Brassard adresse ses remerciements aux membres du Conseil de section pour leur soutien, ainsi que pour le dynamisme et l'engagement dont ils font preuve. L'assemblée se joint à M^{me} Brassard afin de remercier chaleureusement tous ceux qui ont contribué à faire de cet événement une réussite.

21-06-1289 *L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M^{me} Caroline Landry, permis 202 1813, et appuyé par M^{me} Katherine Saint-Pierre, permis 210 3353, que la séance soit levée à 12 h 9.*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Procès-verbal adopté le _____ 2022.



Doris Brassard, vice-présidente par intérim



Claudette Samuel, secrétaire

 <p>Ordre régional des infirmières et infirmiers du Bas-Saint-Laurent/ Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</p>	<p>ANNEXE I – Suivi de la proposition de l'AGAR 2020</p>
---	--

Suivi de la proposition de l'Assemblée générale annuelle régionale du
5 septembre 2020 à Carleton-sur-Mer

PROPOSITION	SUIVI
<p>Proposition AGAR 2020 :</p> <p><u>20-09-1165</u></p> <p><i>Il est proposé par M. Daniel Coulombe-Saint-Laurent, infirmier, permis 214 1859, et appuyé par M. François Levasseur, infirmier, permis 217 247, que l'Assemblée générale annuelle régionale 2021 de l'ORIIBSLGIM se déroule dans la région d'Amqui.</i></p> <p>La proposition est adoptée à l'unanimité.</p>	<p>L'AGAR de l'ORIIBSLGIM 2021 n'a pu se tenir à Amqui, dû au contexte sanitaire. Cette proposition est reconduite en 2022.</p>